

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020 : DELIBERATION N° 117**

*Affaires Juridiques & Gestion de  
l'Assemblée*  
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE  
☎ : 03.27.53.76.01  
Réf. : **CL / G.GABERTHON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 8 DECEMBRE 2020**

**L'an deux mille VINGT, le SEIZE DECEMBRE à 17H30**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**PRESENTS :** Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Brigitte PATFOORT - Aymeric MERLAUD

**EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :**

Patrick MOULART pouvoir à Arnaud DECAGNY  
Samia SERHANI pouvoir à Caroline LEROY  
Djilali HADDA pouvoir à Emmanuel LOCOCCILO  
Christelle DOS SANTOS pouvoir à Jeannine PAQUE  
Malika TAJDIRT pouvoir à Annick LEBRUN  
Marie-Pierre ROPITAL pouvoir à Rémy PAUVROS  
Inèle GARAH pouvoir à Sophie VILLETTE

**EXCUSE(E)S :**

**ABSENT(E)S :** Brigitte PATFOORT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Aymeric MERLAUD

**OBJET : Dénomination de la nouvelle voie située entre la rue de l'Espérance et la rue des Fonderies, desservant les nouvelles constructions de la Société HABITAT DU NORD sises à l'angle la rue des Fonderies et de la rue de l'Espérance - Raymond FAMECHON**

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L113-1 et L411-6, traitant du droit, des autorités chargées des services de la voirie, de placer en vue du public des indications ou signaux concernant la circulation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L2121-29 relatif à la clause de compétence générale,
- L2321-2- 20° relatif aux dépenses d'entretien des voies communales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment ses articles :

- L2111-1 relatif au domaine public immobilier,
- L2111-14 relatif au domaine public routier,

Vu l'arrêt Farrugia rendu par la Cour administrative d'appel de Bordeaux du 30 avril 2002 exigeant que l'attribution d'un nom à une rue soit motivée par l'intérêt public local,

Considérant que la dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rue ou de place publique est laissée au libre choix du conseil municipal en respect des dispositions de l'article L 2121-29 précité,

Considérant que l'attribution d'un nom à une rue doit être motivée par l'intérêt public local,

Considérant en outre qu'il appartient à la commune de prendre en charge la fourniture, la pose, l'entretien des plaques indicatives des voies et places publiques,

Considérant la création d'une voirie entre la rue de l'Espérance et la rue des Fonderies, destinée à desservir les nouvelles constructions de la Société HABITAT DU NORD sises à l'angle de la rue des Fonderies et la rue de l'Espérance,

Considérant que l'emprise de voirie concernée est affectée à l'usage direct du public et plus précisément, aux besoins de la circulation terrestre,

Considérant que le Maire veille, au titre de ses pouvoirs de police générale, à la commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publics et que l'adressage, par la dénomination de cette nouvelle rue, est un des éléments permettant cette « commodité de passage », il permet également le repérage notamment pour les services de secours,

Considérant que Raymond FAMECHON était un boxeur français né le 8 novembre 1924 à Maubeuge dans le quartier de Sous-le-Bois. Il est né dans une famille ouvrière du bassin de la Sambre, il est le onzième enfant. Son père le pousse sur les traces de ses deux frères dans le monde la boxe. En 1942, il décroche son premier titre de champion de France des poids mouches. Après une année de boxe amateur, il entame une carrière professionnelle. En septembre 1945, il remporte le titre de champion de France des poids plumes. En mars 1948, il décroche son premier titre de champion d'Europe. En 1955, il perd

définitivement son titre européen. Il met fin à sa carrière en 1956 et se retire du monde de la boxe avec 102 victoires à son palmarès avec seulement 3 nuls et 14 défaites. Il s'éteint à Chelles en Seine-et-Marne le 30 janvier 1978.

Il est donc proposé d'attribuer à cette voie le nom de : **Raymond FAMECHON.**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

- **Dénomme** la rue nouvellement créée entre à la rue de l'Espérance et la rue des Fonderies, desservant les nouvelles constructions de HABITAT DU NORD sises à l'angle de la rue des Fonderies et la Rue de l'Espérance - **Rue Raymond FAMECHON.**

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

***Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.***

**Le Maire de Maubeuge,**



**Arnaud DECAGNY**

Transmis en Sous-Préfecture le : 30 DEC. 2020

Affiché le : 08 JAN. 2021

Notifié le :